APPONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

IEEOM du Sud-Quercy

ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANGAISE

Délibération n°12

Objet : Création d'un emploi permanent

Date de convocation : 26/11/2018

Date d'affichage : 26/11/2018

Nombre de Membres en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Didier CASSAGNEAU, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Alain MALMON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés: Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Philippe CHERON, Chantal COMBALBERT, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Agnès PALMIE, Guy PORTAL, Hervé QUET, Gilbert ROZES.

Secrétaire de séance : M. Didier CASSAGNEAU.

Vu la Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet.

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdo.	Date de création
1	Adjoint Technique Territorial	Agent du service déchets	35 h	01/04/2019

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte la proposition de son Président présentée ci-dessus,

Charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent;

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget 2019 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

- ADOPTEE -

Le Président Sud Quercy
M. LAMO LINAIRIE